

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022 COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.
Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

M. le Maire	n° 1	<u>Désignation du Secrétaire.</u>
M. le Maire	n° 2	<u>Pouvoirs</u>
M. le Maire	n° 3	<u>Approbation des procès-verbaux des séances du 3 février 2022 et du 14 mars 2022.</u>
M. le Maire	n° 4	<u>Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.</u>
M. le Maire	n° 5	<u>Communications diverses.</u>
M. le Maire	n°6	<u>Communication sur les fêtes de Jeanne d'Arc 2022.</u>
M. le Maire	n°7	<u>Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 à signer avec la Région Centre-Val de Loire et Orléans Métropole. Approbation de la maquette financière et autorisation à négocier.</u>

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la proposition de maquette financière du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022 – 2028 pour un montant total de subvention de 40 310 000 euros à signer entre la Région Centre-Val de Loire, Orléans Métropole et la Ville d'Orléans;

2°) d'autoriser le Maire ou son représentant à négocier avec la Région Centre-Val de Loire et Orléans Métropole, le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022 – 2028.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES

M. MARTIN n°8 **Finances. Certification des comptes. Présentation du rapport du commissaire aux comptes.**

M. MARTIN n°9 **Finances. Compte de gestion 2021 établi par le Trésorier d'Orléans. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de constater la concordance entre les opérations budgétaires de recettes et de dépenses de l'exercice 2021 passées par M. le Trésorier et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que du budget annexe activités spécifiques;

2°) d'approuver les résultats courants, des deux sections budgétaires tels que présentés en annexe, tant du budget principal que du budget annexe activités spécifiques;

3°) de déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par M. le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN n°10 **Finances. Compte administratif 2021 d'Orléans. Budget principal et Budget annexe. Activités spécifiques. Approbation.**

M. le MAIRE sort de la salle pour le vote du compte administratif de 19h30 à 19h40.

M. MONTILLOT est désigné pour présider la séance pendant le vote du compte administratif.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget principal, lequel s'élève à :

- en recettes à la somme de 253 935 854,11 €

- en dépenses à la somme de 247 999 188,19 €

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 5 936 665,92 €

Et compte tenu :

- des restes à payer qui s'élèvent à 16 358 793,76 €

- des restes à recouvrer qui s'élèvent à 16 358 793,76 €

Un excédent net de 5 936 665,92 €

Séance du mercredi 29 juin 2022

conseil municipal du 29/06	BUDGET PRINCIPAL
Membres présents physiquement au moment du vote (A)	39
nombre de pouvoirs (B)	13
abstentions (C)	8
non-participation au vote (D)	0
suffrages exprimés (A+B-C-D)	44
pour	44
contre	0

Adopté

2°) d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget annexe des activités spécifiques, lequel s'élève à :

- en recettes à la somme de 3 024 423,67 €
- en dépenses à la somme de 569 873,57 €

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 2 454 550,10 €

conseil municipal du 29/06	BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES
Membres présents physiquement au moment du vote (A)	39
nombre de pouvoirs (B)	13
abstentions (C)	0
non-participation au vote (D)	0
suffrages exprimés (A+B-C-D)	52
pour	52
contre	0

Adopté

3°) de prendre connaissance de la synthèse établie par le commissaire aux comptes dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes des collectives locales.

Le conseil prend acte.

M. MARTIN

n°11 **Finances. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021 à la section d'investissement. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) pour le budget principal,

- l'inscription du déficit d'investissement 2021 au compte 001 (dépenses) pour un montant global de 28 627 061,97 € ;

- l'affectation sur l'exercice 2022, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme globale de 28 627 061,97 € ;

- et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant global 5 936 665,92 € ;

2°) pour le budget annexe des activités spécifiques,

- l'inscription de l'excédent d'investissement 2021 au compte 001 (recettes) pour un montant de 2 411 444,94 € ;

- et l'inscription du résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant de 43 105,16 €.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n°12 **Finances. Exercice 2022. Budget supplémentaire Budget principal et Budget annexe Activités spécifiques. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1 – d'approuver le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2022, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 57 825 562,84 €, y compris restes à réaliser en investissement.

1.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 9 350 700,08 €, intégrant 5 936 665,92 € de reprise de l'excédent reporté de 2021 et une augmentation des recettes réelles de 3 414 034,16 €.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 9 350 700,08 €, dont 2 674 051,96 € de dépenses réelles et 6 676 648,12 € de dépenses d'ordre correspondant au virement à la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 415 394,62 €	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	7 200,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	319 030,00 €	
66 - CHARGES FINANCIERES	-181 320,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	113 747,34 €	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 676 648,12 €	
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENT		25 000,00 €
731 - Impositions directes		2 318 757,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		967 172,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		38 105,16 €
77 - PRODUITS SPECIFIQUES		65 000,00 €
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		5 936 665,92 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 350 700,08 €	9 350 700,08 €

Recettes de fonctionnement : 3 414 034,16 €

- Inscription de 5 936 665,92 € de reprise de l'excédent de fonctionnement 2021 (après affectation de résultats).
- Inscription de 3 140 929 € de prise en compte des notifications de recettes fiscales, dotations et compensations :
 - + 1 456 143 € de taxe foncière sur les propriétés bâties
 - + 438 153 € au titre du coefficient correcteur (réforme de la taxe d'habitation)
 - + 410 607 € de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants
 - + 305 990 € de compensations de taxes foncières
 - + 302 303 € de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
 - + 119 682 € de recettes de dotation forfaitaire des communes
 - + 94 197 € de Dotation Nationale de Péréquation des communes (DNP)
 - + 13 854 € de taxe foncière sur les propriétés non bâties
- Inscription de 140 000 € de recettes à percevoir au titre du Fonds Aide pour le Relogement d'Urgence (FARU) dans le cadre du péril de la rue du Faubourg Bourgogne
- Inscription de 65 000 € des annulations de mandats sur exercices antérieurs
- Inscription de 43 105,16 € au titre du reversement de l'excédent de fonctionnement 2021 du budget annexe activités spécifiques.
- Inscription de 25 000 € de recettes au titre des ventes de la boutique du Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement

Dépenses de fonctionnement : 2 674 051,96 €

- Inscription de 1 071 000 € complémentaire au titre des dépenses d'énergies (gaz, fioul, et révisions de prix)
- Inscription de 548 048 € de dépenses dans le cadre du péril de la rue de Bourgogne :
 - Etudes géotechniques et interventions diverses : 355 458 €
 - Prise en charge loyers et charges et aide au rééquipement des sinistrés : 176 000 €
 - Indemnités versées aux commerçants : 7 500 €

Séance du mercredi 29 juin 2022

- Dépenses diverses : 9 000 €
- Inscription de 109 457,50 € pour le rapatriement et l'accueil de familles Ukrainiennes
- Inscription de 100 000 € pour les bourses aux étudiants en médecine dans le cadre du protocole d'accord signé avec la faculté de médecine de Zagreb
- Inscription de 86 000 € de dépenses complémentaires liées aux contrôles sécurité supplémentaires pour le marché de Noël
- Inscription complémentaire de 65 970 € de subvention d'équilibre du budget annexe activités spécifiques portant la subvention d'équilibre pour l'année 2022 à un total de 224 870 €
- Inscription complémentaire de 55 000 € de charges locatives dans le cadre de l'acquisition de cellules commerciales aux Halles Châtelet
- Inscription complémentaire de 50 000 € pour l'entretien du grand cimetière
- Inscription de 45 865,12 € de travaux d'office sur propriété privée
- Inscription de 3 000 € de travaux effectués au titre d'insalubrités
- Inscription de 35 000 € pour le réassort de la boutique du Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement
- Inscription de 41 250 € de dépenses complémentaires de carburant (hausse des prix)
- Inscription de 37 900 € pour le soutien financier aux associations de marinières ainsi qu'une indemnité versée pour l'immobilisation de l'inexplosible et du bateau lavoir
- Inscription de 113 747,34 € de dépenses d'annulation de titres sur exercices antérieurs
- Inscription de 62 060 € de taxes foncières (évolution des bases fiscales)
- Inscription de 25 000 € pour un évènement convivial dédié aux agents en remplacement des traditionnels vœux du Président annulés cette année en raison des contraintes sanitaires
- Inscription de 25 000 € pour la retranscription des procès-verbaux des conseils municipaux
- Inscription complémentaire de 23 500 € de dépenses pour le fonctionnement du centre nautique de la Source et du bassin d'apprentissage
- Inscription de 25 664 € de dépenses complémentaires pour l'entretien des terrains de sport (zéro pesticide)
- Inscription de 18 000 € de charges de copropriété au titre de travaux d'étanchéité
- Inscription complémentaire de 13 080 € de dépenses de redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets des écoles de la Ville d'Orléans
- Inscription de 13 000 € de dépenses complémentaires dans le cadre de la lutte contre l'incendie
- Inscription complémentaire de 13 000 € au titre des dérogations scolaires
- Inscription de 12 500 € pour les campagnes de communication des portes ouvertes des Serres Municipales, Nuances de Roses et le Concours de Roses
- Inscription de 12 000 € de dépenses d'entretien des serres du centre de production (remplacement de carreaux, nettoyage de la toiture en verre,...)
- Inscription de 11 500 € pour solder d'anciens marchés de la serre du jardin des plantes

- Inscription de 21 650 € pour l'opération Son et Lumière
- Inscription de 10 000 € pour l'entretien et de petits travaux tels pour les cellules acquises par la ville dans le cadre de requalification du secteur des Halles Châtelet
- Inscription de 8 000 € pour le fleurissement de l'espace public
- Inscription de 7 200 € pour la réalisation d'une étude technique de l'implantation de Halles provisoires
- Inscription de 5 000 € pour une subvention à l'association Approche-paille
- Inscription complémentaire de 3 000 € au titre de la revalorisation de loyers
- Inscription de 1 660 € pour la politique prévention spécialisée (subventions)
- Inscription de 1 000 € pour l'adhésion au GIP RECIA pour la mise en place des ENT (Environnement Numérique de Travail) dans les écoles

Dans ce contexte, l'autofinancement augmente de 6 676 648,12 € .

1.2 Sont inscrits en section d'investissement :

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 48 474 862,76 €, dont 28 627 061,97 € d'affectation de résultat, 16 358 793,76 € de restes à réaliser, une diminution de l'emprunt d'équilibre de - 3 450 892,40 €, une augmentation de 263 251,31 € des autres recettes réelles et une augmentation de 6 676 648,12 € des recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 48 474 862,76 €, dont 28 627 061,97 € de reprise du résultat d'investissement reporté, 16 358 793,76 € de reports de 2021 et une augmentation 3 489 007,03 € d'autres dépenses réelles.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-278 906,00 €	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	315 000,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 091 927,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	327 055,00 €	
001 - RESULTAT D' INVESTISSEMENT REPORTE	28 627 061,97 €	
45xxx - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	23 931,03 €	23 931,03 €
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		239 320,28 €
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	10 000,00 €	28 627 061,97 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-3 450 892,40 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 676 648,12 €
TOTAL	32 116 069,00 €	32 116 069,00 €
REPORTS 2021	16 358 793,76 €	16 358 793,76 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	48 474 862,76 €	48 474 862,76 €

Recettes d'investissement :

- Inscription de 28 627 061,97 € d'affectation de résultat
- Inscription de 16 358 793,76 € de restes à réaliser d'investissement 2021 sur 2022
- Inscription complémentaire de 97 213,28 € de recettes de subvention de l'État pour la Maison de Santé de Saint Marceau

- Inscription complémentaire de 40 000 € de subvention de l'État perçue pour le MOBE
- Inscription de 42 115 € de subvention d'investissement de l'État pour l'acquisition de matériel informatique et logiciel scolaires dans le cadre du plan de relance
- Inscription complémentaire de 31 900 € de subvention du département du Loiret pour les réparations sur les bâtiments culturels
- Inscription de 23 931,03 € en dépenses / recettes pour des opérations pour compte de tiers dans le cadre de travaux d'insalubrité
- Inscription de 20 000 € de recettes dans le cadre d'une subvention versée par l'État au titre du fonds de la transformation numérique des Territoires
- Inscription de 7 280 € de subvention perçue dans le cadre de travaux réalisés sur l'orgue du temple de l'église protestante
- Inscription complémentaire de 812 € de recettes de subvention de l'État perçue au titre de l'enrichissement des œuvres du Musée des Beaux-Arts

Dépenses d'investissement :

- Inscription de 28 627 061,97 € de reprise de déficit d'investissement 2021
- Inscription de 16 358 793,76 € de restes à réaliser d'investissement 2021 sur 2022
- Inscription de 1 525 000 € de dépenses dans le cadre de la requalification du secteur des halles Chatelet :
 - 1 270 000 € pour les acquisitions
 - 255 000 € au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et la restructuration des halles Chatelet
- Inscription complémentaire de 950 000 € de dépenses pour l'acquisition de locaux appartenant à la Caisse d'Épargne et situés rue d'Escures
- Inscription complémentaire de 336 000 € pour l'acquisition de tènement de la ZAC du Clos de la Fontaine
- Inscription de 250 000 € de subvention d'équipement versée pour le projet de maison de la déficience visuelle
- Inscription de 67 500 € pour des bungalows et des acquisitions de matériel pour l'entretien des terrains de l'île Arrault
- Inscription de 65 000 € de dépenses liées au remplacement intégral du sol en parquet de la salle Barrault du Théâtre d'Orléans
- Inscription de 60 000 € supplémentaires dans le cadre de travaux sur le site SANITAS (pose d'un poste Enedis, suppression de poteaux électriques, branchements gaz,...)
- Inscription complémentaire de 43 000 € dans le cadre du réaménagement du Parc de la Fontaine de l'Etuvée
- Inscription de 42 555 € pour l'acquisition de matériel informatique et logiciel scolaires dans le cadre du plan de relance
- Inscription de 30 400 € de travaux sur le bateau l'Inexplosible (remplacement de la pompe d'évacuation des eaux usées notamment)
- Inscription de 26 000 € de remplacement de vitrages vandalisés sur des bâtiments culturels
- Inscription de 25 000 € de dépenses pour l'acquisition et le renouvellement de véhicules

- Inscription de 12 000 € pour l'acquisition de chiens pour la police municipale dans le cadre de la nouvelle réglementation
- Inscription de 11 701 € dans le cadre de l'accueil des Ukrainiens réfugiés en France
- Inscription de 10 920 € de dépenses dans le cadre de travaux réalisés sur l'orgue du temple de l'église protestante
- Inscription de 10 000 € de dépenses de taxe d'aménagement

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre diminue de 3 450 892,40 € et la subvention versée au budget annexe activités spécifiques se porte au total à 224 870 € au titre de l'exercice 2022.

conseil municipal budget supplémentaire du 29/06	BUDGET PRINCIPAL
Membres présents physiquement au moment du vote (A)	40
nombre de pouvoirs (B)	13
abstentions (C)	8
non participation au vote (D)	0
suffrages exprimés (A+B-C- D)	45
pour	45
contre	0

Adopté.

2 - d'approuver le budget supplémentaire du budget annexe activités spécifiques pour l'exercice 2022, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 2 520 520,10 €.

2.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	65 970,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	43 105,16 €	
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		65 970,00 €
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		43 105,16 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	109 075,16 €	109 075,16 €

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 109 075,16 € et correspondent à la reprise de l'excédent reporté de 2021 pour 43 105,16 € et à l'augmentation de la subvention du budget principal pour 65 970,00 €, la portant ainsi à 224 870 € au total au titre de l'exercice 2022.

Les inscriptions de dépenses réelles s'élèvent à 109 075,16 € et correspondent au reversement de l'excédent de fonctionnement 2021 au budget principal pour 43 105,16 € et à 65 970,00 € de dépenses complémentaires dans le cadre du nouveau marché pour l'impression du magazine Orléans Mag et la hausse tarifaire du papier.

2.2 Sont inscrits en section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 411 444,94 €	
001 - RESULTAT D' INVESTISSEMENT REPORTE		2 411 444,94 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 411 444,94 €	2 411 444,94 €

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 411 444,94 € correspondant à la reprise de l'excédent d'investissement 2021 et sont affectées en dépenses à une enveloppe de travaux.

conseil municipal budget supplémentaire du 29/06	BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES
Membres présents physiquement au moment du vote (A)	40
nombre de pouvoirs (B)	13
abstentions (C)	8
non participation au vote (D)	0
suffrages exprimés (A+B-C- D)	45
pour	45
contre	0

Adopté.

M. MARTIN

n°13 **Finances. Exercice 2022. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les créances admises en non-valeur correspondant à la somme de 621,74 € sur le budget principal;

2°) de prendre acte du montant des créances éteintes pour le budget principal, pour un montant total de 7 188,43 € ;

3°) d'accorder la décharge au comptable pour la somme indiquée ci-dessus ;

4°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section de fonctionnement, articles 6541 créances admises en non-valeurs et 6542 créances éteintes.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n°14 **Communication sur la gestion de l'eau**

Mme RASTOUL

n°15 **Relations humaines. Modification du tableau des emplois. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le tableau des emplois qui inclut notamment le nouveau dispositif des contrats de projet.

Adopté à l'unanimité.

Mme RASTOUL

n°16 **Relations humaines. Intérêt métropolitain en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs. Gestion du personnel affecté. Approbation de conventions de mise à disposition de services à passer avec Orléans Métropole.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de mise à disposition de service à passer avec Orléans Métropole, fixant les modalités de la gestion par la métropole du personnel affecté aux équipements sportifs (hors équipements sportifs de la base nautique de l'île Charlemagne) et culturels qui lui ont été transférés au titre de leur intérêt métropolitain ;

2°) d'approuver la convention de mise à disposition de services à passer avec Orléans Métropole, fixant les modalités de la gestion par la métropole du personnel affecté aux équipements sportifs de la base nautique de l'île Charlemagne qui lui ont été transférés au titre de leur intérêt métropolitain ;

3°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

4°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 012, fonction 0820, nature 64111, service gestionnaire HPA.

Adopté à l'unanimité.

Mme RASTOUL

n°17 **Relations humaines. Fixation et actualisation des taux de vacations. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs des vacations selon les modalités et les taux figurant dans le tableau ci-annexé ;

2°) de décider de leur application au 1er septembre 2022 ;

3°) d'autoriser M. le Maire à signer les décisions de recrutement ;

4°) d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget de la Mairie : fonction 020, nature 64138, service gestionnaire HPA.

Adopté à l'unanimité.

Mme RASTOUL

n°18 **Relations humaines. Conditions de versement des heures supplémentaires du personnel, modification de la liste des bénéficiaires, dépassement du contingentement pour certains agents. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de valider les versements qui sont opérés par la Mairie, dans le cadre des modalités fixées après avis des comités techniques et des délibérations depuis le 1er janvier 2017;

2°) d'autoriser le versement des heures supplémentaires ou complémentaires aux emplois concernés dans les cadres d'emplois de la liste des filières et cadre d'emplois jointe en annexe 1 et du tableau des emplois joint en annexe 2 qui évolue en fonction des mouvements opérés validés en comité technique et par délibérations ainsi qu'en faveur des contractuels de droit public et des enseignants du Conservatoire de la Ville d'Orléans notamment des contrats de droit privé aidés par l'Etat.

3°) approuver les conditions de versement des IHTS ou complémentaire aux agents de catégorie C et aux agents de catégorie B relevant du cadres d'emplois de chef de service de police municipale et des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives travaillant au sein de l'EMIS dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, décidée expressément par l'autorité territoriale ;

4°) autoriser le versement des heures supplémentaires ou complémentaires exceptionnelles aux agents de catégorie C ou B de la Mairie, participant aux « grands » événements, ayant un intérêt à mobiliser des personnels et qui concourent notamment à l'attractivité et au rayonnement d'Orléans. En cas de crise majeure (inondations, risques technologiques, crises sanitaires et participation à des campagnes nationales de prévention et de santé — plan canicule, vaccination et autres -, etc.), cette possibilité de paiement sera étendue notamment aux agents participants, jusqu'à la résolution de la crise, ce qui inclut le dispositif lié à la Réserve Interne de Sécurité Civile ou le Plan de Reprise d'Activité « PRA » de la covid-19 par exemple ;

5°) autoriser de manière ponctuelle le versement des heures supplémentaires aux agents de catégorie C ou B de la Mairie, participant aux « grands » événements, aux agents de catégorie C ou B de la police municipale et les agents éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives travaillant au sein de l'EMIS qui sont en dépassement du plafond mensuel de 25 heures ;

6°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

7°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie: chapitre 012, fonction 0820, nature 64111, code gestionnaire HPA.

Adopté à l'unanimité.

Mme RASTOUL

n°19 **Relations Humaines. Régime Indemnitaire des agents municipaux. Modifications concernant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et les forfaits métiers. Précision.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver que le versement du CIA tel qu'institué à la ville d'Orléans bénéficie aux agents « faisant-fonction » (agents de catégorie C occupant des postes classés sur des fonctions de catégories A ou B ainsi que les agents de catégorie B occupant des postes classés sur des fonctions de catégories A) ;

2°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012 des dépenses du personnel au budget de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme RASTOUL

n°20 **Relations humaines. Elections professionnelles. Modalité d'organisation du vote électronique. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les modalités d'organisation des élections professionnelles telles que décrites dans la présente délibération ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme RASTOUL

n°21 **Relations humaines. Elections professionnelles. Accord préélectoral relatif aux élections professionnelles du 8 décembre 2022. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'accord pré-électoral relatif aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

2°) de désigner Mme Isabelle RASTOUL, la Directrice Générale Adjointe, Relations Humaines, Innovation et Digital, pour signer le présent accord pré-électoral relatif aux élections professionnelles du 8 décembre 2022;

Adopté à l'unanimité.

Mme MENIVARD

n°22 **Mutualisation des achats. Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, la ville d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'ajout des deux familles d'achat suscitées à la convention de groupement de commandes passée avec Orléans Métropole et le C.C.A.S. d'Orléans ;

2°) d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme MENIVARD

n°23 **Commande publique. Exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de GTC des bâtiments de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du CCAS d'Orléans – Lot n°3 Chauffage gaz, fioul, GPL et électricité : bâtiments zones centre et ouest. Approbation de l'avenant n°2 aux marchés CCAS17198GR (CCAS), V17198GR (Ville d'Orléans) et M17198GR (Orléans Métropole).**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n°2 aux marchés CCAS17198GR (CCAS), V17198GR (Ville d'Orléans) et M17198GR (Orléans Métropole) relatifs au lot n°3 Chauffage gaz, fioul, GPL et électricité : bâtiments zones centre et ouest du marché ayant pour objet l'Exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de GTC des bâtiments de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole (anciennement Communauté Urbaine Orléans Métropole) et du Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans (CCAS) conclu avec la société ENGIE COFELY pour un montant de 7 016,66€TTC réparti comme suit:

3 288,49 euros TTC pour la Ville d'Orléans portant le montant du marché à 1 972 402,91 euros TTC

3 090,73 euros TTC pour Orléans Métropole portant le montant du marché à 1 137 968,62 euros TTC

637,44 euros TTC pour le CCAS d'Orléans portant le montant du marché à 249 473,26 euros TTC.

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie;

3°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 020, articles 60612, 60621 et 615221, service gestionnaire MFL pour la section de fonctionnement, fonction 020, article 2158, opération 13Z802, service gestionnaire MFL pour la section d'investissement au budget d'Orléans Métropole, fonction 020, articles 60612, 61522 et 615221, service gestionnaire MFL au budget du CCAS, fonction 02, article 60613, service gestionnaire GDG.

Adopté à l'unanimité.

Mme MENIVARD

n°24 **Commande publique. Marché public de travaux pour les travaux d'aménagements extérieurs du centre municipal de santé rue à Gault à Orléans. Approbation d'un marché subséquent.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'attribution des 3 lots du marché subséquent relatif aux travaux d'aménagements extérieurs du centre municipal de santé rue à Gault à Orléans aux entreprises suivantes, ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses :

-Lot 1 Travaux de Voirie, à passer avec l'entreprise TPVL pour un montant de 112 808,75 € HT, soit 135 370,50 € TTC ;

-Lot 2 Eclairage public, à passer avec l'entreprise INEO pour un montant de 22 272,30 € HT, soit 26 726,76 € TTC ;

-Lot 3 Aménagements paysagers, à passer avec l'entreprise BOURDIN pour un montant de 57 283 € HT, soit 68 739,60 € TTC ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Mairie ;

3°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, section d'investissement, fonction 414, nature 2152, opération IA1P005, gestionnaire VOI, destinataire SAN.

Adopté à l'unanimité.

Mme MENIVARD

n°25 **Commande publique. Quartier Madeleine. Marché public de travaux pour la création d'un parc urbain : travaux d'aménagements paysagers. Approbation d'un marché subséquent.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché subséquent relatif aux travaux de création d'un parc urbain dans le quartier de la Madeleine à passer avec l'entreprise J. RICHARD PAYSAGE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 798 255.27 € HT, soit 957 906.32 € TTC ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Mairie ;

3°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, section d'investissement, fonction 511, nature 2315, opération GA1P015, gestionnaire VOI, destinataire GEV, engagement 22VOI00008.

Adopté à l'unanimité.

CADRE DE VIE ET PROXIMITE

M. NANTIER

n°26 **Développement commercial. Interdiction de stationnement et de circulation dans la rue de Bourgogne à Orléans en raison du risque d'effondrement de certains immeubles. Approbation du dispositif d'indemnisation amiable des commerçants. Approbation du versement d'une allocation provisionnelle d'urgence.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le dispositif d'indemnisation amiable des commerçants dont l'activité est menacée par la mise en place d'un périmètre de sécurité dans la rue de Bourgogne à Orléans ;

2°) d'approuver le versement d'une allocation provisionnelle d'urgence d'un montant forfaitaire de 1 200 € pour chacun des trois commerçants cités dans la présente délibération à valoir sur l'indemnité amiable calculée sur une période de 6 mois renouvelable deux fois ;

3°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts du budget de la Mairie d'Orléans, fonction 632, article 65888, code gestionnaire COM;

Adopté à l'unanimité.

M. NANTIER

n°27 **Développement commercial. Association Les Vitrines d'Orléans. Approbation d'une convention de soutien. Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2022.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de soutien à passer avec l'association Les Vitrines d'Orléans visant à accorder une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2022;

2°) dans ce cadre, d'attribuer une subvention de 43 000 € au titre de l'année 2022 ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

4°) d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 632, nature 65748, service gestionnaire COM.

Adopté à l'unanimité.

M. IMBAULT

n°28 **Restauration d'un portail ancien. Diagnostic et étude de faisabilité. Partenariat avec la Fédération Compagnonnique Régionale d'Orléans. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat relative à la réalisation d'un diagnostic et d'une étude de faisabilité à passer avec la Fédération Compagnonnique Régionale des Compagnons du Tour de France, en vue de la restauration d'un portail ancien ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de fonctionnement de la Mairie, fonction 011, nature 611, service gestionnaire PEV.

Adopté à l'unanimité.

***Il y a 1 non-participation au vote
(M. IMBAULT)***

M. LEMAIGNEN

n°29 **Stationnement sur voirie. Evolution de la grille tarifaire. Approbation**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des tarifs du stationnement sur voirie, à compter du 1 septembre 2022, tels que définie dans la grille tarifaire.

Adopté avec 1 voix contre et 7 abstentions.

***Il y a 2 non-participations au vote
(MM CLOSSET, NANTIER)***

M. MONTILLOT

n°30 **Sécurité. Police Municipale. Convention relative à l'hébergement et l'entretien de deux chevaux de la brigade équestre dans les locaux de la Société Equestre d'Olivet. Prestations supplémentaires. Approbation d'un avenant n° 1.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative à l'hébergement et l'entretien des deux chevaux de la brigade équestre de la Police Municipale, à passer avec la Société Equestre d'Olivet, portant modification de l'article 5 « coût des prestations » prévoyant la mise au pré des deux chevaux en juillet et août 2022, pour une somme mensuelle de 180 euros T.T.C par cheval ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie, ainsi que tout autre document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif;

3°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, STP, chapitre 011, fonction 11, nature 6132.

Adopté à l'unanimité.

Mme LABADIE n°31 **Questions des Orléanais.**

Mme LABADIE n°32 **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.). Actualisation des tarifs pour 2023. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'actualiser les tarifs de la T.L.P.E. ainsi qu'il suit :

	Tarifs TLPE (en € au m ²)	
	2022	2023
PUBLICITES ET PRE-ENSEIGNES		
≤ 50 m ²		
. Non numériques	21,24	21,83
. Numériques	63,64	65,42
> 50 m ²		
. Non numériques	42,50	43,69
. Numériques	127,39	130,96
ENSEIGNES		
< 12 m ²	Exonération	
≥ 12 m ² et ≤ 20 m ²	21,24	21,83
> 20 m ² et ≤ 50 m ²	42,50	43,69
> 50 m ²	84,90	87,28

2°) d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

3°) d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie d'Orléans, fonction 80, nature 73174, service gestionnaire POD.

Adopté à l'unanimité.

M. DEFOSSEZ n°33 **Vœu de la Ville d'Orléans sur le déploiement pour tous de la fibre optique.**

Dans ces conditions, le Conseil Municipal émet le vœu de :

1°) de demander une réforme profonde des obligations de complétude des opérateurs en Zone Très Dense;

2°) de demander solennellement au Gouvernement d'obliger les opérateurs à couvrir 100% du territoire orléanais tout en veillant au respect de l'espace public et de la propriété privée ;

3°) de demander solennellement au Gouvernement d'entreprendre une révision rapide des critères de partage des appuis communs en vue de permettre la pose de câbles de fibre optique sur les poteaux dit Enedis sans avoir à les changer ni à en rajouter, sauf à de rares exceptions dûment justifiées par l'exploitant;

4°) de demander solennellement à l'ARCEP d'interdire toute fermeture du réseau cuivre à Orléans tant que la complétude en fibre optique FttH de la commune n'aura pas été assurée.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ATTRACTIVITE

M. HOUSSARD n°34 **Communication. Présentation du bilan de la convention 2019-2021 avec Parakou (Bénin).**

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

Mme FEDRIGO n°35 **Relations Internationales. Coopération décentralisée avec Parakou (Bénin). Approbation de la convention de partenariat 2022-2024 et du programme d'actions 2022. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention triennale de partenariat pour la période 2022-2024, incluant le programme d'actions triennal et son plan de financement, à passer avec la Mairie de Parakou et la participation financière de la Ville d'Orléans à hauteur de 37 337 € en 2022, 56 438 € en 2023 et 45 690 € en 2024;

2°) d'approuver le programme d'actions proposé pour l'année 2022 ainsi que ses modalités de financement;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

4°) d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme FEDRIGO n°36 **Relations internationales. Soutien à l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) pour le projet Agir Sénégal et à l'association LPO Centre-Val-de-Loire pour le projet Agir en faveur de la biodiversité à Orléans. Approbation des conventions de partenariat 2022-2025. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention triennale de partenariat à passer avec l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux - LPO, en faveur du projet « Agir Sénégal » pour la période 2022-2025 ;

2°) d'approuver la convention triennale de partenariat à passer avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux Centre-Val-de-Loire en faveur du projet « Agir en faveur de la biodiversité à Orléans » pour la période 2022-2025 ;

3°) d'attribuer, dans ce cadre, une subvention de 10 000€ par an pour les années 2022, 2023 et 2024 pour chacun des projets des deux associations, Ligue pour la Protection des Oiseaux - LPO et Ligue pour la Protection des Oiseaux Centre-Val-de-Loire, sous réserve du vote du budget correspondant pour les années 2023 et 2024 ;

4°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

5°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 076, nature 65748, service gestionnaire REI, service destinataire ENV.

Adopté à l'unanimité.

Mme FEDRIGO

n°37 **Relations internationales. Soutien à l'Association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche. Approbation d'une convention de partenariat pour l'année 2022. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat proposée afin de soutenir financièrement l'association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche au titre de l'année 2022;

2°) d'attribuer, dans ce cadre, une subvention de 50 000€ à l'association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

4°) d'imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 048, nature 65748, opération 0000932, service gestionnaire REI, service destinataire DEPR.

Adopté à l'unanimité.

M. NANTIER

n°38 **Aménagement. Société d'Economie Mixte Patrimoniale Orléans Val de Loire (S.E.M.P.A.T.). Approbation du rapport de gestion des représentants de la Mairie au conseil d'administration de la société au titre de l'année 2021.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le rapport d'activités des représentants de la Mairie au conseil d'administration de la S.E.M.P.A.T. ainsi que le bilan et les comptes pour l'année 2021 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n°39 Aménagement. Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (S.E.M.D.O.). Approbation du rapport d'activités des représentants de la Mairie au conseil d'administration de la société au titre de l'année 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le rapport d'activités des représentants de la Mairie au conseil d'administration de la S.E.M.D.O. ainsi que le bilan et les comptes pour l'année 2021 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires.

***Adopté à l'unanimité.
Il y a 1 non-participation au vote
(Mme BARRUEL)***

Mme BARRUEL

n°40 Aménagement. Concessions d'aménagement, mandats de travaux. Approbation des comptes rendus d'activités de la SEMDO pour l'année 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les comptes rendus d'activités à la collectivité (C.R.A.C.) intégrant les bilans financiers et les plans de trésorerie des opérations confiées à la S.E.M.D.O. par voie de conventions publiques d'aménagement ou de traités d'aménagement concernant les opérations suivantes :

Z.A.C. Coligny ;
Z.A.C. Sonis ;
ZAC du Clos de la Fontaine ;
Z.A.C. du Fil Soie ;
Z.A.C. des Halles 1 ;
Z.A.C. des Halles 2 ;
Z.A.C. Bourgogne ;
Z.A.C. Carmes Madeleine ;
Z.A.C. les Allées de la Source ;
ZAC Jardin du Val Ouest ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires.

***Adopté à l'unanimité.
Il y a 1 non-participation au vote
(Mme BARRUEL)***

Mme BARRUEL

n°41 **Aménagement. Grand périmètre Interives. Approbation d'une Convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) à passer avec la société KAUFMAN & BROAD NANTES et Orléans Métropole pour le projet immobilier sur l'ancien site Bricorama - secteur Libération.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes de la convention de projet urbain partenarial concernant le projet de construction immobilière de la société KAUFMAN & BROAD NANTES sur l'ancien site du magasin BRICORAMA 4 Avenue de la Libération à passer avec la société KAUFMAN & BROAD NANTES et Orléans Métropole;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer la convention au nom de la commune;

3°) d'imputer les dépenses et les recettes sur les crédits ouverts au budget.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n°42 **Action foncière. Aménagement paysager à ouvrir au public. Commune d'Orléans. Acquisition d'une deuxième parcelle appartenant aux Consorts VASLIN-DEMAISON grevée d'un emplacement réservé portant sur le numéro 8 au PLUM d'Orléans, située dans le périmètre de l'opération d'aménagement du Jardin du Val Ouest.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'acquérir, la parcelle cadastrée section DI numéro 194 d'une surface de 452 m² grevée d'un emplacement réservé, destinée à être intégrée dans le domaine public des espaces verts et d'agrément communaux par suite de son ouverture au public, moyennant le prix total de 340 euros, auquel il conviendra d'ajouter les frais afférents à la rédaction et à la publication de l'acte notarié ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire;

3°) d'imputer la dépense correspondant aux frais et émoluments sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 515, nature 2115, opération 10A483, service gestionnaire FON, service destinataire AME, engagement 22FON00024.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n°43 **Action foncière. Quartier de la Madeleine. Ancien bureau de poste sis 101 rue du Faubourg Madeleine. Volume n°1. Acquisition à l'amiable. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'acquérir aux conditions susvisées de la SCI BP (siège social : 111 boulevard Brune 75014 PARIS – SIREN n°478 292 998), représentée par le gérant statutaire LA POSTE-IMMO (siège social : 35/39 boulevard Romain Roland 75014 PARIS – SIREN n°428 579 130), le volume 1 dépendant d'un ensemble immobilier en volumétrie sis 101 rue du Faubourg Madeleine à Orléans, édifié sur la parcelle cadastrée section AK n° 229, moyennant le prix de 180 000 €. Les frais d'acte et émoluments y compris les frais et honoraires du modificatif et formalités subséquentes seront supportés par la Ville. Ce bien est vendu libre de toute occupation y compris mobilier ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié aux conditions dont le principe est exposé ci-dessus, dont l'objet est de garantir à la Ville la modification de l'Etat Descriptif de Division en Volumes (EDDV) avec accord du co-volumier (volume 2), habilitation lui étant donné pour proroger dans les conditions exposées le délai imparti pour la levée des conditions suspensives, ainsi que tous les documents et actes nécessaires à la réalisation dudit acte ;

3°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget 2022 de la Mairie : fonction 515, nature 2115, opération 10A187, service gestionnaire FON, service destinataire FON, engagement 22FON00019.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n°44 **Action foncière. Acquisitions et cessions immobilières de la Ville et de ses aménageurs. Bilan de l'année 2021.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2021, avec les tableaux récapitulatifs annexés, documents qui seront joints au compte administratif ;

2°) de rappeler que la mention des dates de signature des actes authentiques de mutation figurant sur les tableaux récapitulatifs ci-annexés rend compte des décisions de M. le Maire de les signer et assure ainsi la publicité de celles-ci à l'égard des tiers à l'acte. Par suite, ces décisions, actes détachables des contrats immobiliers, sont susceptibles d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le conseil prend acte.

Mme BARRUEL

n°45 **Action foncière. Secteur nord-est. Clos de la Motte Sud. Approbation d'une cession de 5 parcelles de la réserve foncière.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de vendre à la SARL LOTIR Centre, société à responsabilité limitée au capital de 82 400 € dont le siège social est situé 710 rue des Puiseaux, 45470 TRAINOU, immatriculée au registre du commerce des sociétés sous le numéro 421 523 572 ou à toute personne morale qui se substituerait à cette dernière dans les conditions ci-dessus exposées :

- les parcelles ci-dessous désignées dépendant de la réserve foncière de la Ville, sises à Orléans Lieudit Clos de la Motte, rue du Clos de la Motte et rue Fernand Gravier moyennant le prix de 238.000 euros, les frais afférents à la rédaction et à la publication de l'acte notarié étant en sus et à la charge de l'acquéreur,

Section	N°	Lieudit/rue	Surfaces
CE	117	Clos de la Motte	00 ha 09 a 27 ca
CE	127	Clos de la Motte	00 ha 02 a 56 ca
CE	129	Clos de la Motte	00 ha 03 a 85 ca
CE	131	Rue du Clos de la Motte	00 ha 02 a 14 ca
CE	630	Rue Fernand Gravier	00 ha 03 a 82 ca

Aux conditions et au vu de la motivation énoncées dans l'exposé ci-dessus, vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, pôle Evaluation Domaniale et considérant l'intérêt de cette transaction pour la Ville d'Orléans ;

2°) d'autoriser la SARL LOTIR Centre, société à responsabilité limitée au capital de 82 400 € dont le siège social est situé 710 rue des Puiseaux, 45470 TRAINOU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 421 523 572 à procéder avant la signature de l'acte de vente à toutes investigations, sondages, études y compris fouilles nécessaires à la réalisation de son projet, sous réserve de remettre en état les lieux si l'acquisition n'était pas réalisée ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié après levée des conditions suspensives et aux conditions particulières dont le principe est exposé ci-dessus dont l'objet est de garantir à la Ville la réalisation de l'opération conforme au permis d'aménager délivré y compris ses équipements collectifs, habilitation lui étant donné pour proroger dans les conditions exposées le délai imparti pour la levée des conditions suspensives, ainsi que tous les documents et actes nécessaires à la réalisation dudit acte ;

4°) d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget 2022 de la Ville, fonction 01, article 775, opération 10A187, gestionnaire FON, engagement 22FON00025.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n°46 **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façade. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

il est proposé au Conseil municipal :

1°) d'abroger la délibération n° 10 du conseil municipal en date du 5 mai 2022,

2°) d'approuver l'octroi de huit subventions pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 129 027 € ;

3°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;

4°) de déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la commune ;

5°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la commune : fonction 510, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU.

Adopté avec 1 abstention.

M. GABELLE

n°47 **Événementiel. Associations Les Mariniers de Jeanne. Association Les Compagnons Chalandiers. Approbation de conventions de soutien au titre de l'année 2022. Attribution de subventions**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions de soutien à passer avec les associations « Les Mariniers de Jeanne » et « Les Compagnons Chalandiers » au titre de l'année 2022;

2°) dans ce cadre, d'attribuer des subventions d'un montant de :
les Mariniers de Jeanne : 1 900 €
les Compagnons Chalandiers : 1 900 €

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, nature 65748, opération XA1H001, service gestionnaire EVE.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°48 **Événementiel. Marché de Noël 2022. Fixation des redevances, cautions et pénalités. Approbation d'une convention-type d'occupation temporaire du domaine public.**

il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les redevances pour l'occupation temporaire du domaine public, la caution et les pénalités à appliquer pour le marché de Noël 2022 tels que présentés dans le tableau ci-annexé;

2°) d'approuver la convention type d'occupation temporaire du domaine public à signer par les exposants;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie;

4°) d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, nature 73154, opération XC1H001, service gestionnaire EVE.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°49 **Événementiel. Animation des quais. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Shruti Box au titre de l'année 2022. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de soutien à passer avec l'association Shruti Box dans le cadre de l'animation estivale 2022 des quais ;

2°) dans ce cadre, d'attribuer une subvention à l'association Shruti Box à hauteur de 25 000 €,

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la commune et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

4°) d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

La Jam : 1 000 €,
Nanani-Nananard : 1 000 € ;

5°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la commune : fonction 023, nature 65748, opération XB1H002, service gestionnaire EVE ;

Adopté à l'unanimité.

FAMILLE ET VIE SOCIALE

M. CHANCERELLE

n°50

Arts et économie Créative. Conservatoire à Rayonnement départemental d'Orléans musique, théâtre et danse d'Orléans. Classe à horaires aménagés théâtre au Collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire. Approbation d'une convention de partenariat pour les années scolaires 2022-2023 à 2025-2026.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec le Collège Gaston Couté de Meung sur Loire, le Centre Dramatique National d'Orléans, le Centre Chorégraphique National d'Orléans, la Scène Nationale d'Orléans et l'Ecole Supérieure d'Art et de Design précisant les engagements de chacune des parties pour l'organisation des classes à horaires aménagés théâtre et ce pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°51

Arts et économie Créative. Conservatoire à Rayonnement départemental d'Orléans musique, théâtre et danse d'Orléans . Approbation de conventions de soutien et de partenariat culturel à passer avec des associations pour la saison 2022-2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions de soutien et de partenariat culturel à passer, au titre de la saison 2022-2023, avec les associations, Fortissimo, NC Danse, HarpEnsemble et OPUS 45;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

3°) d'autoriser le versement de la subvention de 4 000 euros à l'association HarpEnsemble en décembre 2022 au titre du soutien à l'activité artistique pour l'année civile 2023 ;

4°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 65748, opération CB2H300A, service gestionnaire CTO.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°52 **Arts et économie créative. Projet Cultivons l'essentiel ! Paniers artistiques et solidaires. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Cultivons l'essentiel ! Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de soutien à passer avec l'association Cultivons l'essentiel!, dans le cadre du projet des paniers artistiques et solidaires « Cultivons l'essentiel ! »;

2°) en application de cette convention, d'attribuer à l'association Cultivons l'essentiel ! une subvention d'un montant de 12 500 € au titre de ce projet pour l'année 2022;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet;

4°) d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 65748, opération 0001013, service gestionnaire AEC.

Adopté avec 1 abstention.

M. CHANCERELLE

n°53 **Arts et économie Créative. Fonds de soutien aux artistes et techniciens (FonSAT). Approbation d'un avenant n°1 à la convention 2021-2022 à passer avec l'association Yanaï Lab. Attribution d'une contribution financière complémentaire.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Yanaï Lab ;

2°) dans ce cadre, d'attribuer un soutien financier complémentaire de 5 000 € à l'association Yanaï Lab pour l'administration du FonSAT au titre de l'année 2022 ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

4°) d'imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 65748, opération 0001013, service gestionnaire AEC.

Adopté avec 1 abstention.

M. CHANCERELLE

n°54 **Arts et économie créative. Approbation d'une convention d'équipement à passer avec l'association Musique & Équilibre. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de soutien à l'équipement à passer avec l'association Musique et Équilibre au titre de l'année 2022 ;

2°) dans ce cadre, d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 5000 € à l'association Musique et Équilibre ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

4°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 20421, opérations 05A388, service gestionnaire AEC.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°55 **Arts et économie créative. Approbation de conventions d'équipement à passer avec la Scène Nationale d'Orléans et le Centre Dramatique National au titre de l'année 2022. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions de soutien à l'équipement à passer avec l'association Scène Nationale d'Orléans et le Centre Dramatique National d'Orléans au titre de l'année 2022;

2°) d'attribuer, en application de ces conventions, les subventions suivantes :

Scène Nationale d'Orléans : 120 000 € pour la subvention d'équipement son et lumière et plancher,

Centre Dramatique National d'Orléans : 5 000 € pour la subvention d'équipement en matériel vidéo et lumière;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Il y a 4 non-participations au vote (MM LEMAIGNEN, TEBIBEL, MMES KOUNOWSKI, POULS)

M. CHANCERELLE

n°56 **Arts et économie créative. Approbation de la convention de soutien à passer avec l'association La Rêveuse au titre de l'année 2022. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) d'approuver la convention de soutien à passer avec l'association La Rêveuse au titre de l'année 2022,

2°) dans ce cadre, d'approuver l'attribution de la subvention suivante à l'association La Rêveuse : 8000 €,

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la dite conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires,

4°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 316 et 311, nature 65748, opération 0001010, service gestionnaire AEC.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°57 **Art et économie créative. Théâtre Gérard Philipe. Entrées aux spectacles jeune public organisés par le service arts et Economie Créative de la Mairie au Théâtre Gérard Philipe. Actualisation des tarifs à compter du 1er aout 2022. Approbation;**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les nouveaux tarifs d'entrée aux spectacles jeune public organisés par le service Art et Economie Créative au Théâtre Gérard Philipe de la Mairie présentés dans le tableau annexé ;

2°) de décider que ces tarifs entreront en vigueur le 1er août 2022 ;

3°) d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 316, nature 752, service gestionnaire TGP.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°58 **Art et économie créative. Maison des Arts et de la Musique. Frais de dossier. Location de salles. Approbation de nouveaux tarifs. Approbation de la convention type d'occupation temporaire du domaine public. Approbation du Règlement Intérieur.**

Il est proposé au Conseil Municipal:

1°) d'approuver à compter du 1er septembre 2022 la nouvelle grille tarifaire (détaillée dans le tableau annexé) ;

2°) d'approuver la nouvelle convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour la Maison des Arts et de la Musique à passer avec chaque utilisateur ;

3°) d'approuver le nouveau Règlement intérieur ;

4°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

5°) d'imputer les recettes correspondantes aux droits d'inscriptions aux ateliers de la Maison des Arts et de la Musique sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 316, nature 7062, service gestionnaire TGP.

6°) d'imputer les recettes correspondantes à la location des salles de la Maison des Arts et de la Musique sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 316, nature 752, service gestionnaire TGP.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°59 **Arts et économie créative. Approbation de la convention de soutien à l'association Les Folies Françaises au titre de l'année 2022.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de soutien à passer avec l'association Les Folies Françaises au titre de l'année 2022;

2°) dans ce cadre, d'approuver l'attribution d'une subvention de 28 000 € à l'association les Folies Françaises;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires;

4°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 65748, opération 0001010, service gestionnaire AEC.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°60 **Arts et économie créative. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Théâtre Charbon pour 2022. Attribution d'une subvention**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de soutien à passer avec l'association Théâtre Charbon au titre de l'année 2022;

2°) d'attribuer une subvention d'un montant global de 25 000 € à l'association Théâtre Charbon dans le cadre de l'organisation du festival Enracinement / Déracinement pour l'année 2022;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie;

4°) d'imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 65 748, opération CB2H303A, 0001013 service gestionnaire AEC.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°61 **Arts et économie créative. G.I.P Cafés Cultures. Versement d'une contribution. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le versement d'une contribution de 5 000 € au G.I.P Cafés-Cultures au titre de 2022 ;

2°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 65748, opération 0001013, service gestionnaire AEC.

Adopté à l'unanimité.

M. MONTILLOT

n°62 **Santé. Modification du règlement d'attribution des bourses et attribution de bourses aux étudiants en médecine. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'abroger le règlement de fonctionnement d'attribution des bourses aux étudiants en médecine tel qu'il a été adopté par délibération n° 20 du conseil municipal en date du 5 mai 2022 ;

2°) d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement d'attribution des bourses aux étudiants en médecine comportant le relèvement du seuil de la première tranche à 12 500 € en lieu de 10 225 € ;

3°) d'attribuer une bourse aux étudiants listés dans le tableau annexé pour un montant total de 18 000 €;

4°) d'approuver les conventions d'engagement à passer avec les étudiants listés dans le tableau annexé;

5°) de déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

6°) d'imputer la dépense correspondante sur le budget de la mairie.

***Adopté avec 7 abstentions.
Il y a 2 non-participations au vote (Mmes
BENAYAD, DUROCHER)***

Mme BREANT

n°63 **Santé. Organismes extérieurs. Soutien aux initiatives en matière de santé pour faire face à la désertification médicale. Versement de la cotisation au titre de l'adhésion à l'association Loire&Orléans en Santé et désignation de représentants.**

1°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants ;

2°) procéder à la désignation des représentants de la Mairie au sein de l'association « Loire&Orléans en santé » pour la durée du mandat ;

ORGANISME	Proposition	Instance
Loire&Orléans en santé	M. GROUARD	Conseil d'administration
		Assemblée générale ordinaire et assemblée générale extraordinaire
	M. MONTILLOT	Conseil d'administration
		Assemblée générale ordinaire et assemblée générale extraordinaire
	Mme PICARD	Assemblée générale ordinaire et assemblée générale extraordinaire
		Assemblée générale ordinaire et assemblée générale extraordinaire

3°) approuver le versement de 10 000 € (dix mille euros) nets à l'association « Loire&Orléans en Santé » au titre de l'adhésion de la Ville d'Orléans ;

4°) déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires ;

5°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget 2022 de la Ville d'Orléans, chapitre 011, fonction 414, nature 6281, service gestionnaire SAN.

Adopté avec 7 abstentions.

Il y a 5 non-participations au vote (Mmes BENAYAD, DUROCHER, PICARD, MM le MAIRE, MONTILLOT)

M. MONTILLOT

n°64 **Santé. Approbation d'une convention de partenariat et de soutien à passer avec l'Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire, l'Union départementale fédérée des associations pour le don de sang bénévole du Loiret, l'Association pour le don de sang bénévole d'Orléans. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la signature de la convention de partenariat et de soutien avec l'Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire, l'Union départementale fédérée des associations pour le don de sang bénévole du Loiret, l'Association pour le don de sang bénévole d'Orléans.;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. MONTILLOT

n°65 **Prévention Spécialisée. Approbation d'une convention à passer avec les communes de Saint-Jean-de-Braye, Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-la-Ruelle, le CCAS d'Orléans et Orléans Métropole relative aux contributions apportées à la prévention spécialisée dans les quartiers prioritaires au titre de l'année 2022.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention financière et opérationnelle à passer avec Orléans Métropole, les communes de Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Fleury-les-Aubrais, et le C.C.A.S. d'Orléans pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2022 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme BREANT

n°66 **Espace Famille. Quotient familial. Actualisation du barème. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le barème du Quotient Familial annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE FILIPPI

n°67 **Education. Restauration. Accueils de loisirs sans hébergement. Accueils de loisirs extrascolaires. Activités périscolaires. Actualisation des tarifs. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les grilles de tarifs ci-jointes, pour une application au jour de la rentrée scolaire de septembre 2022.

Adopté avec 8 voix contre.

Mme DE FILIPPI

n°68 **Education. Règlement des activités périscolaires. Approbation du règlement actualisé.**

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'actualisation du Règlement des activités périscolaires de la Mairie ci-joint, pour une application au 1er septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE FILIPPI

n°69 **Education. Règlement des Accueils de Loisirs et des Ateliers Ludo-Educatifs de la Mairie d'Orléans. Approbation du règlement actualisé.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement des Accueils de Loisirs et des Ateliers Ludo-Educatifs de la Mairie d'Orléans actualisé ci-joint.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE FILIPPI

n°70 **Education. Partenariat pour l'inclusion scolaire d'élèves de l'IME Paul Langevin à l'école René Guy Cadou. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la nouvelle convention de partenariat,

2°) d'autoriser M le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE FILIPPI

n°71 **Education. Partenariat pour l'inclusion scolaire d'élèves de l'IME Paul Langevin à l'école Henri Poincaré. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la nouvelle convention de partenariat,

2°) d'autoriser M le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE FILIPPI

n°72 **Education. Projet Educatif Territorial (PEDT) à passer avec la direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Loiret, la Délégation Régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret (CAF). Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le Projet Educatif Territorial mis en œuvre, annexé à la présente délibération, pour une durée de 3 ans (septembre 2022 à septembre 2025);

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

3°) d'imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 255, natures 74118 et 7478, service gestionnaire EDU.

Adopté à l'unanimité.

Mme HOSRI

n°73 **Réussite éducative. Approbation d'une convention financière à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans pour le dispositif de Réussite Educative pour l'année scolaire 2021-2022.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention fixant les modalités de versement par la Ville au CCAS d'une subvention de 48 300.00 € pour la mise en place des actions du dispositif de Réussite Educative;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairies ;

3°) d'imputer les dépenses inscrire les recettes correspondantes au budget de la Ville, GEST EDU – DEST PRE 255-7476 – Opé 0000829.

Adopté à l'unanimité.

Mme HOSRI

n°74 **Réussite éducative. Approbation d'une convention relative à la mise en place des Coups de Pouce Clé et au versement d'une subvention du C.C.A.S. d'Orléans à la Ville d'Orléans pour l'année scolaire 2021-2022.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes de la convention à passer avec le CCAS pour le versement d'une subvention de 44 500 € concernant le dispositif des Clubs Coup de Pouce Clé mis en place par la Mairie, pour l'année 2021/2022;

2°) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) d'inscrire les recettes correspondantes au budget de la Ville, GEST EDU – DEST PRE 255-7476 – Opé 0000829.

Adopté à l'unanimité.

M. RENAULT

n°75 **Sport. Éducateurs sportifs municipaux. Encadrement de classes de l'enseignement primaire public. Approbation d'une convention pour l'année scolaire 2022/2023.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la Direction Académique des services de l'Education Nationale du Loiret pour la durée de l'année scolaire 2022-2023, soit à compter de sa notification et jusqu'au 30 juin 2023;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. RENAULT

n°76 **Sport. Dispositifs sportifs municipaux. Approbation des règlements intérieurs des dispositifs sportifs de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive (E.M.I.S.) et Orléans Vous Coach.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux règlements intérieurs des dispositifs sportifs E.M.I.S. et Orléans Vous Coach annexés à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. RENAULT

n°77 **Sport. Installations, droits d'entrées et prestations sportives. Actualisation des tarifs. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les nouveaux tarifs applicables aux installations, droits d'entrées et prestations sportives, tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-annexés ;

2°) de décider de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2022 ;

3°) d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. RENAULT

n°78 **Sport. Soutien à l'investissement matériel. Approbation d'une convention à passer avec l'association Ecole Seon Rang. Attribution de subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'Ecole Seon Rang;

2°) dans ce cadre, d'attribuer une subvention d'équipement à cette association dont le détail est présenté en annexe de la délibération pour un montant total de 1 000 €;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires;

4°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 20421, opération SB2P040, service gestionnaire SPO.

Adopté à l'unanimité.

M. LONLAS

n°79 **Sport. Approbation d'une convention à passer avec la Ligue Centre Val de Loire de Basket pour l'édition 2022 de l'Open Plus de Basket 3x3. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la Ligue Centre Val de Loire de Basket-ball pour l'édition 2022;

2°) dans ce cadre, d'attribuer une subvention à la Ligue pour un montant total de 15 000 € au titre de l'édition 2022;

3°) d'approuver un soutien de la ville dans la logistique et la communication de l'évènement à hauteur de 17 100 € ;

4°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires;

5°) d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 326, article 65 748, opération SB1H060 service gestionnaire SPO relative à la subvention SPORTS.

Adopté à l'unanimité.

M. LONLAS

n°80 **Sport. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association USO Football pour l'organisation du tournoi de football Challenge Emiliano SALA. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'association US Orléans Loiret Football;

2°) dans ce cadre, d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € au titre de l'édition 2022;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires;

4°) d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : 15 000 € sur la fonction 326, article 65 748, opération SB1P066 et 5 000 € sur la fonction 30, article 65 748, opération SB1P059 service gestionnaire SPO relative à la subvention SPORTS.

Adopté à l'unanimité.

Il y a 1 non-participation au vote (M. RENAULT)

M. LONLAS

n°81 **Sport. PING TOUR 2022. Approbation d'une convention tripartite à passer avec la Fédération Française de Tennis de Table et le Comité Départemental du Loiret de Tennis de Table.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la Fédération Française de Tennis de Table;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

3°) d'attribuer une subvention d'un montant de 1 800 € au Comité Départemental du Loiret de Tennis de Table ;

4°) d'imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65 748 , opération SB2H008, service gestionnaire SPO.

Adopté à l'unanimité.

M. MONTILLOT

n°82 **Politique de la Ville. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale. Rapport sur les actions de développement social urbain engagées en 2021**

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport sur les actions de développement social urbain engagées par la Mairie d'Orléans pour l'année 2021 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Le conseil prend acte

M. DEFOSSEZ

n°83 **Jeunesse. Attribution de deux bourses projets jeunes 2022. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal:

1°) d'attribuer deux bourses projets jeunes présentées en annexe pour un montant total de 1000 € à BORDERIEUX Diane ET 1000€ à MIRAULT Valentin au titre de l'année 2022 ;

2°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, nature 65 131, service gestionnaire JEU.

Adopté à l'unanimité.

Mme LABADIE

n°84 **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 189 665,94 € pour l'exercice 2022;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avéreraient nécessaires ;

3°) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le

Le Maire,
Serge GROUARD